



La Ministre de l'Environnement,

Vu les articles 2, 34, 35 et 37 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 portant désignation des zones spéciales de conservation ;

Vu la décision du Gouvernement en conseil du 13 janvier 2017 relative au plan national concernant la protection de la nature 2017-2021 et ayant trait à sa première partie intitulée « Stratégie nationale Biodiversité » ;

Vu le plan de gestion pour parties des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse situées sur le territoire luxembourgeois ainsi que du programme de mesures y afférent tel qu'approuvés par le Gouvernement en conseil en date du 16 mars 2018 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur pour la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Est arrêté le plan de gestion « Grosbous - Neibruch » concernant la zone spéciale de conservation « Grosbous - Neibruch », codée LU0001010, qui figure en annexe.

Art. 2. L'arrêté ministériel du 24 août 2018 relatif au plan de gestion Natura 2000 du site « Grosbous - Neibruch » est abrogé.

Art. 3. Le présent arrêté, ainsi que le plan visé à l'article 1^{er} et ses annexes seront publiés au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg et sur un site électronique installé à cet effet.

Luxembourg, le **11 OCT. 2018**



Carole DIESCHBOURG
Ministre de l'Environnement

Annexe I

**Plan de gestion Natura 2000 « Grosbous - Neibruch » relatif à la zone spéciale de conservation
« Grosbous - Neibruch » LU0001010**

0105 .T30 1 7

Période 2018-2027

Version 1.2

Plan de Gestion Natura 2000

«Grosbous Neibruch»

pour la zone:
LU0001010 « Grosbous Neibruch »



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



1 Cadre et période de validité du plan de gestion

Le présent plan de gestion concerne la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Grosbous - Neibruch » (LU0001010). Il précise les objectifs de conservation à long terme et identifie et hiérarchise des zonages à enjeux spécifiques. Les pressions, risques et menaces principaux, susceptibles d'affecter les objectifs de conservation de la zone y sont repris. Ce plan retient des objectifs opérationnels déclinés en mesures quantifiées pour une durée de 10 ans (2018-2027). Dans ce qui suit, le « site » désigne la surface couverte par le présent plan de gestion, dans ce cas-ci il y a une zone Natura 2000 concernée.

Code	Nom	Type	ha	% total
LU0001010	Grosbous - Neibruch	ZSC	18,6 ha	100,00%
Total			18,6 ha	

2 Description du site et intérêts principaux

Le site avec une surface totale de 18,6 ha, couvre les parcelles le long de la Wark entre Grosbous et Grevels. La zone ne consiste pas un territoire cohérent, mais est composé de différents parcelles, séparées géographiquement. En total les forêts couvrent presque 14 ha, les milieux ouverts représentent 4,6 ha. Le site abrite 9 types d'habitats de l'annexe I dont trois habitats prioritaires. La présence de la Wark a fortement influencé le développement de ces biotopes extraordinaires et rares au Luxembourg. Pour ces raisons, les forêts alluviales et les boulaies à sphaignes sont l'intérêt principal du site.

Le substrat géologique est constitué par des schistes compacts, grossiers, mal stratifiés, avec de rares bancs de grès argileux, des grès de Voltzia et des conglomérats de base avec cailloutis et graviers résiduels du grès à Voltzia, recouverts de fonds alluviaux en fond de vallée. Les sols dominants sont du type limono- et argilo-caillouteux à charge de galets quartzitiques.

Une analyse de l'occupation du sol montre que la majeure partie du site est couverte à trois quarts par des forêts, dominée par la hêtraie à Luzule (+70%). Les prairies humides occupent avec 3,5 ha environ 20% de la zone.

3 Evaluation de l'état de conservation des habitats et espèces

a) Habitats

Habitats communautaires et biotopes nationaux du milieu ouvert		Surface (ha)	Etat de conservation (%)			
Code	Nom		Au niveau du site			Au niveau national
			A	B	C	
3260	Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires	Evaluation 2018-2019		100%		U2
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles des cours d'eau et lisières forestières	0,36	100%			U1
7140	Tourbières de transition et tremblantes (inclus dans le BK11 cartographié)				100%	U2
91D0*	Boulaie pubescente tourbeuse	0,33		100%		U2
91E0*	Forêts alluviales résiduelles	2,29		100%		U2
BK11	Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Laïches	2,8	63%	37%		
BK12	Cour d'eau permanent	0,17	20%	80%		
BK05	Sources	1 source	100%			
9110	Hêtraies du Luzulo-Fagetum	7,3	100%			FV
BK13	Futaies feuillues contenant plus de 50% d'essences feuillues	3,19	9%	91%		

A : très bon ; B : bon à moyen ; C : médiocre à mauvais

FV : favorable ; U1 : non favorable inadéquat ; U2 : non favorable mauvais ; XX : inconnu

« * » signifie habitat prioritaire

b) Espèces

Espèces d'intérêt communautaire ou national		Dir. Habitats Ann. II	Dir. Habitats Ann. IV	Dir. Habitats Ann. V	Dir. Oiseaux Ann. 1	Dir. Oiseaux Art. 4.2	Population actuelle	Tendance site	Etat de conservation au niveau national
Nom français	Nom allemand								
Arnica des montagnes	Echte Arnika			•			< 50 individus		U2

Grosbous-Neibruch est un site historique de l'Arnica des montagnes (liste rouge -« critically endangered). L'espèce a été réintroduite par des plantations pendant le projet-LIFE Borstgrasrasen. La plantation se situe dans la zone des biotopes BK11 et 7140.

4 Objectifs à long terme

Les objectifs à long terme se réfèrent à une période de 30 ans.

<p>Priorité (PR) Enjeu de l'habitat/espèce pour le site A – très haute B – haute C – moindre D – indicateur () – actuellement non présent / confirmé, mais à restaurer à long terme</p>	<p>Potentiel de développement (PD) A – maintien B – maintien et amélioration C – amélioration</p> <p>Objectifs biologiques sur 30 ans (OB)</p>
--	---

Objectifs à long terme „ Plaine alluviale“

- Amélioration de la qualité hydromorphologique de la Wark en améliorant et restaurant une dynamique naturelle de la plaine alluviale avec des surfaces inondables et des forêts alluviales
- Création de dépressions humides, enlèvement de drainages existants et abandon de l'entretien des drainages

Habitats et Espèces	PR	PD	OB	Commentaires
7140 – Tourbières de transition	A	C		Restauration et amélioration notamment de prairies humides (7140/BK11) et amélioration de la population de l'Arnica des montagnes.
91D0* - Boulaie pubescente tourbeuse	A	B	1 ha	Maintien dans un état de conservation favorable la Boulaie pubescente. Maintien des conditions hydriques de l'habitat.
3260 - Cours d'eau Wark et affluents	B	A		Amélioration de la qualité de l'eau pour concourir à l'objectif « bon état écologique des milieux aquatiques » conformément aux objectifs de la Directive Cadre – Eau (DCE).
91E0* - Forêts alluviales résiduelles	B	A	4 ha	Maintien dans un état de conservation favorable et restauration des forêts alluviales potentielles.
6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires	B	A	/	Maintien dans un état de conservation favorable les Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets (9430).

Objectifs à long terme « Forêts »

- Maintien et extension surfacique de la futaie feuillue mélangée présentant des strates herbacée et arbustive claires
- Maintien et amélioration de corridors biologiques et d'habitats d'espèces

9110 - Hêtraies du Luzulo-Fagetum	C	B	/	Maintien dans un état de conservation favorable des Hêtraies du Luzulo-Fagetum (9110) Maintien dans un état de conservation favorable des autres forêts feuillues en futaie et des Chênaies sessiliflores mélangées en futaie
-----------------------------------	---	---	---	--

5 Pressions, risques et menaces

Le tableau suivant reprend les pressions, risques et menaces qui entraînent ou pourraient entraîner la détérioration d'habitats respectivement la perturbation d'espèces cibles.

Code	Pressions, risques et menaces sur les différents « enjeux » du site LU0001010	Plaine alluviale	Forêts
A02.01) Intensification des pratiques agricoles (engrais, pesticides, amendements, Réensemencement des prairies et sursemis)	X	
A02.03) Changement des prairies en labour	X	
A07) Pesticides (herbicides, rodenticides, insecticides, fongicides...)	X	X
A08) Fertilisation à moins de 10 mètres des cours d'eau	X	
B01/ K02) Plantation des forêts dans les prairies	X	
B02) Gestion des forêts inadaptées		X
B02.02) Coupes rases > 0,5 ha	X	X
D01) Agrandissement ou création de nouveaux chemins	X	X
E04) Constructions (sauf abris légers agricoles ou forestiers)	X	
F03.01.01) Pression due au gibier	X	X
H01.06) Eaux insuffisamment épurées des habitations avoisinantes, notamment en amont	X	
H06.02) Pollution lumineuse	X	X
I01) Prolifération de plantes invasives	X	
J02.05) Changement du régime hydrique	X	X
J02.07) Curage, drainage et entretien de drainages existants	X	X

6 Zonages et objectifs opérationnels

a) Les zonages

Lors de l'élaboration du plan de gestion, différentes zones paysagères ont été identifiées. Ces zonages sont définies par :

-) un voisinage de certains types d'habitats
-) la présence d'espèces qui occupent des habitats similaires
-) une exploitation ou une gestion comparable
-) des menaces semblables
-) un potentiel de développement analogue.

Pour l'ensemble des sites Natura 2000 au Luxembourg, ces zonages ont été subdivisés en 3 sous-zonages classés en priorités (ZX1 : très prioritaires, ZX2 : prioritaires et ZX3 : moins prioritaires) qui ont des objectifs semblables.

Ces zonages définissent des entités paysagères pour lesquelles des objectifs à long terme (OLT) peuvent être formulés. Pour le site « Grosbous - Neibruch », les zonages suivants ont été identifiés :

Zonage	Description
ZPA1	Zonage plaine alluviale : zonage regroupant les cours d'eau, les prairies, les tourbières boisées et les forêts alluviales (existantes et potentielles)
ZF3	Zonage Forêts

b) Les objectifs opérationnels

		Mesures opérationnelles : Plaine alluviale		Objectif	Priorité
Plaine alluviale ZPA1	1.	Rétablir la continuité écologique de la Wark pour les poissons		1 barrage	2
	2.	FS : Expansion des forêts alluviales par succession naturelle/ évolution libre		2,5 ha	1
	3.	FP : Expansion des forêts alluviales par succession naturelle/ évolution libre (Participation à un programme « biodiversité »)		0,3 ha	2
	4.	Fauchage et débroussaillage des biotopes BK11, 7410 et 6430 avec des mesures traditionnelles		4,6 ha	2
	5.	Enlèvement des dépôts argileux et des restes des infrastructures de l'ancienne carrière		0,1 ha	3
	6.	Enlèvement successif de la forêt de résineux adjacent à l'habitat 91D0*		0,3 ha	2
	7.	Expansion de l'habitat 91D0* actuellement 0,3 ha par succession naturelle/ évolution libre		0,5 ha	1
	8.	Achat pour sécuriser les forêts habitats prioritaires 91E0*		0,25	3
	9.	Elargissement de la zone afin d'établir une continuité du site			2

		Mesures opérationnelles : Forêts		Objectif	Priorité
ZF3	10.	Augmentation et adaptation du plan de tir minimal aux objectifs de conservation des habitats			3
	11.	Expansion de l'habitat 9110 / Elargissement de la zone			2

FS = forêt soumise ; FP = forêt privée

7 Annexes - Table des cartes

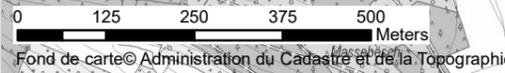
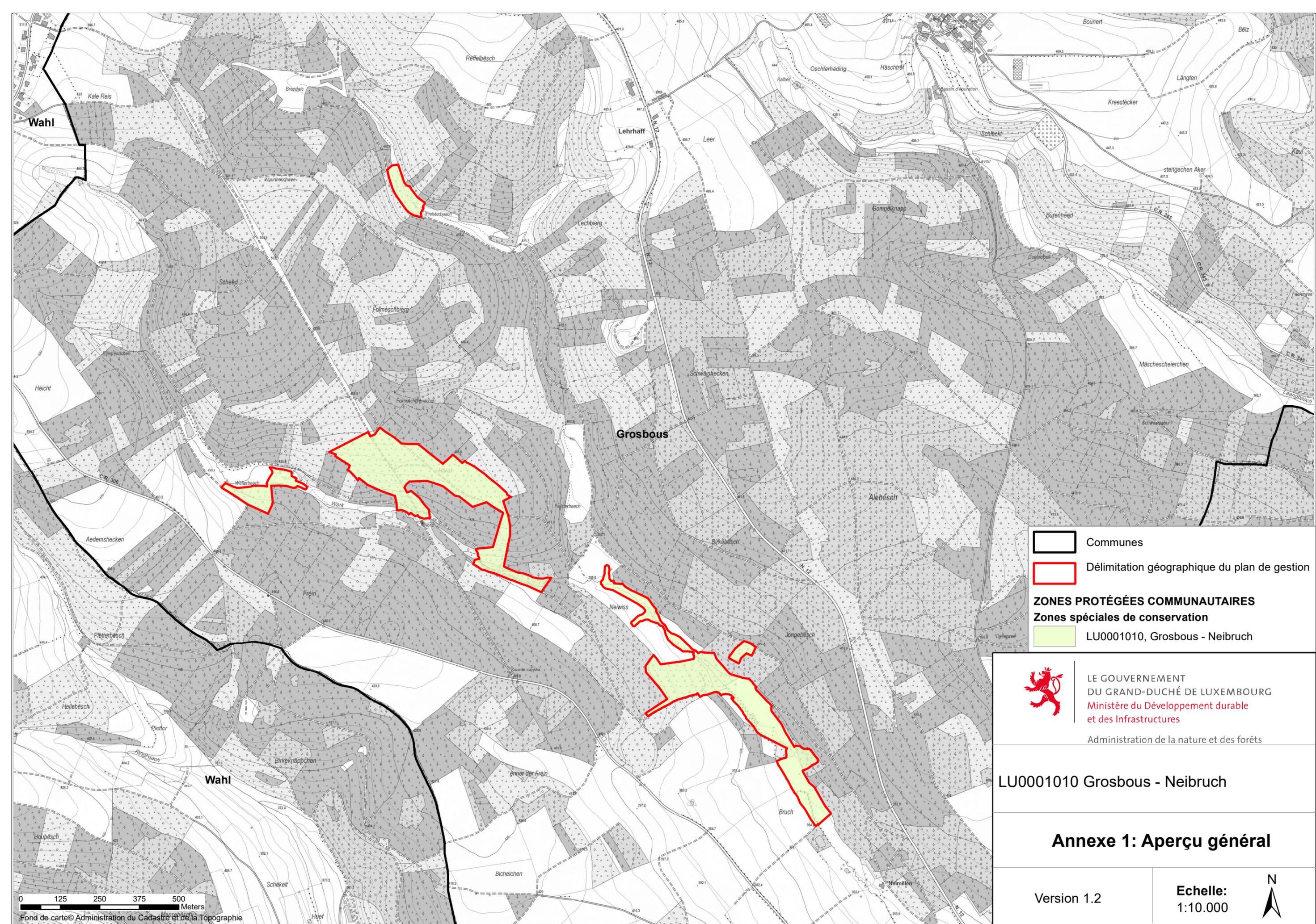
Annexe 1 « Aperçu général »

Annexe 2 « Habitats et biotopes »

Annexe 3 « Espèces prioritaires »

Annexe 4 « Zonages »

Annexe 5 « Evaluation hydromorphologique »



Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie

- Communes
- Délimitation géographique du plan de gestion
- ZONES PROTÉGÉES COMMUNAUTAIRES**
- Zones spéciales de conservation**
- LU0001010, Grosbous - Neibruch

LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère du Développement durable
 et des Infrastructures
 Administration de la nature et des forêts

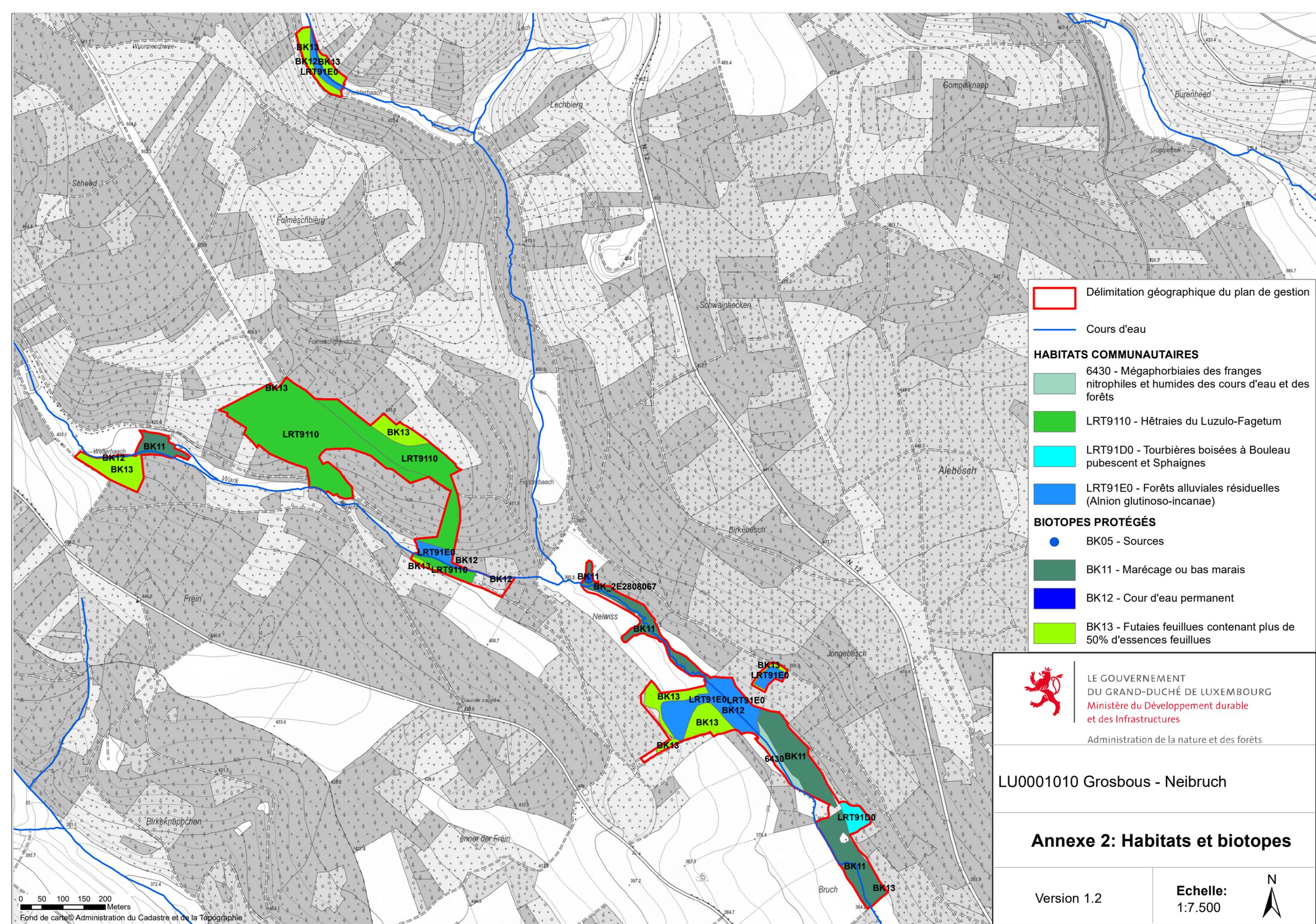
LU0001010 Grosbous - Neibruch

Annexe 1: Aperçu général

Version 1.2

Echelle:
1:10.000





 Délimitation géographique du plan de gestion

 Cours d'eau

HABITATS COMMUNAUTAIRES

-  6430 - Mégaphorbiaies des franges nitrophiles et humides des cours d'eau et des forêts
-  LRT9110 - Hêtraies du Luzulo-Fagetum
-  LRT91D0 - Tourbières boisées à Bouleau pubescent et Sphaignes
-  LRT91E0 - Forêts alluviales résiduelles (*Alnion glutinoso-incanae*)

BIOTOPES PROTÉGÉS

-  BK05 - Sources
-  BK11 - Marécage ou bas marais
-  BK12 - Cour d'eau permanent
-  BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50% d'essences feuillues

 LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de la nature et des forêts

LU0001010 Grosbous - Neibruch

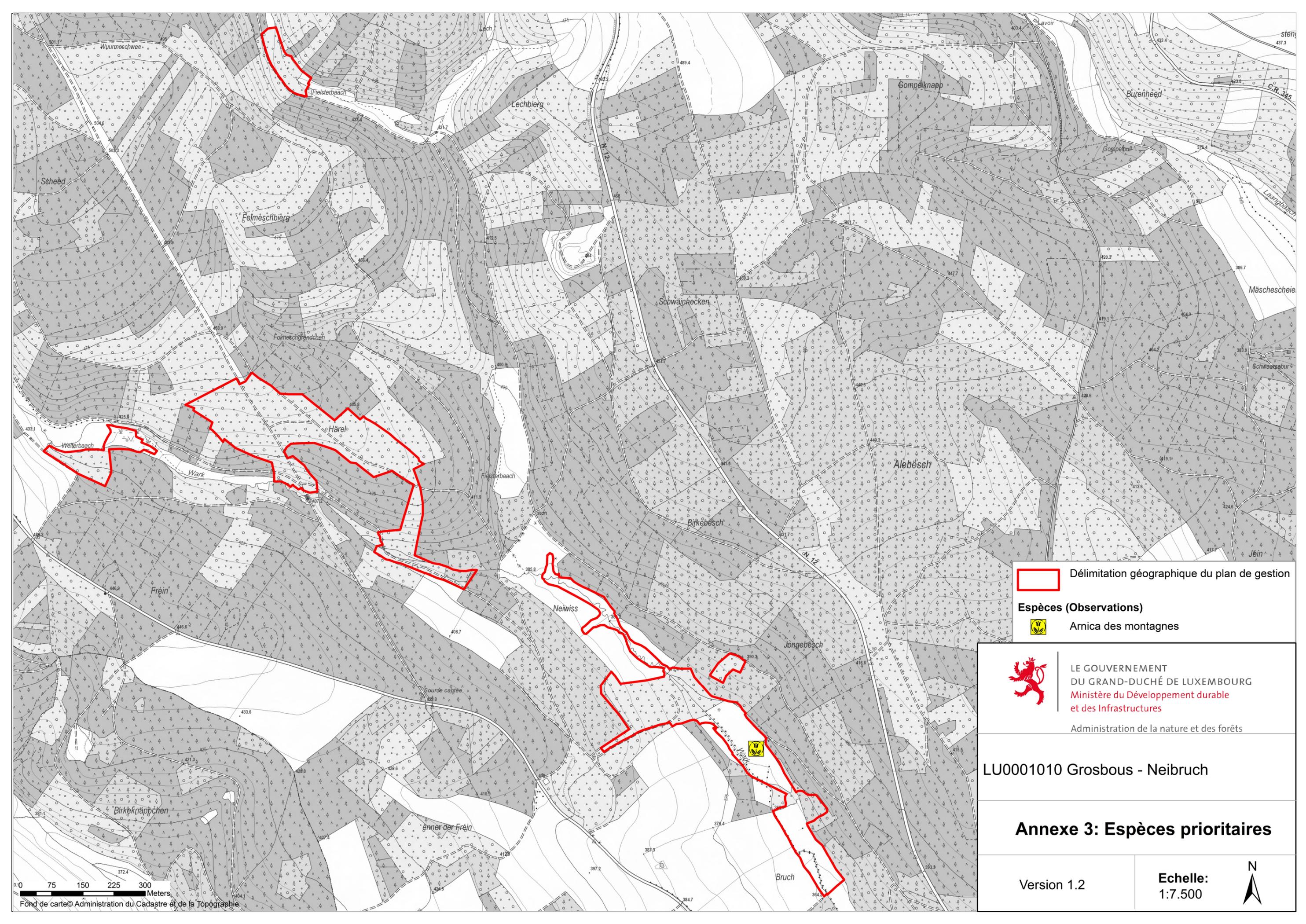
Annexe 2: Habitats et biotopes

Version 1.2

Echelle:
1:7.500



0 50 100 150 200 Meters
Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie



 Délimitation géographique du plan de gestion

Espèces (Observations)

 Arnicas des montagnes



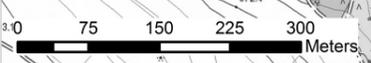
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de la nature et des forêts

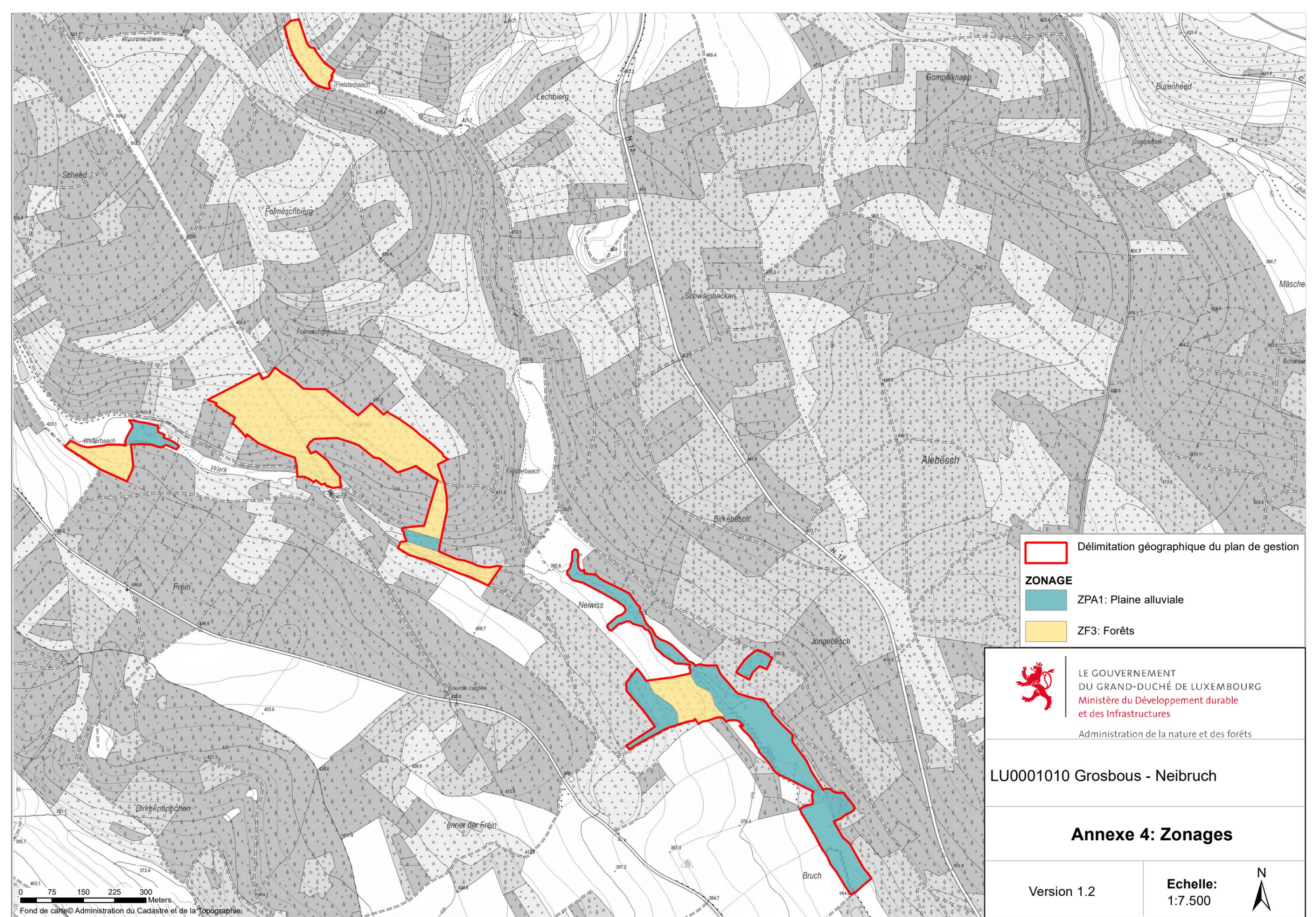
LU0001010 Grosbous - Neibruch

Annexe 3: Espèces prioritaires

Version 1.2

Echelle:
1:7.500





 Délimitation géographique du plan de gestion
ZONAGE
 ZPA1: Plaine alluviale
 ZF3: Forêts


 LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère du Développement durable
 et des Infrastructures
 Administration de la nature et des forêts

LU0001010 Grosbous - Neibruch

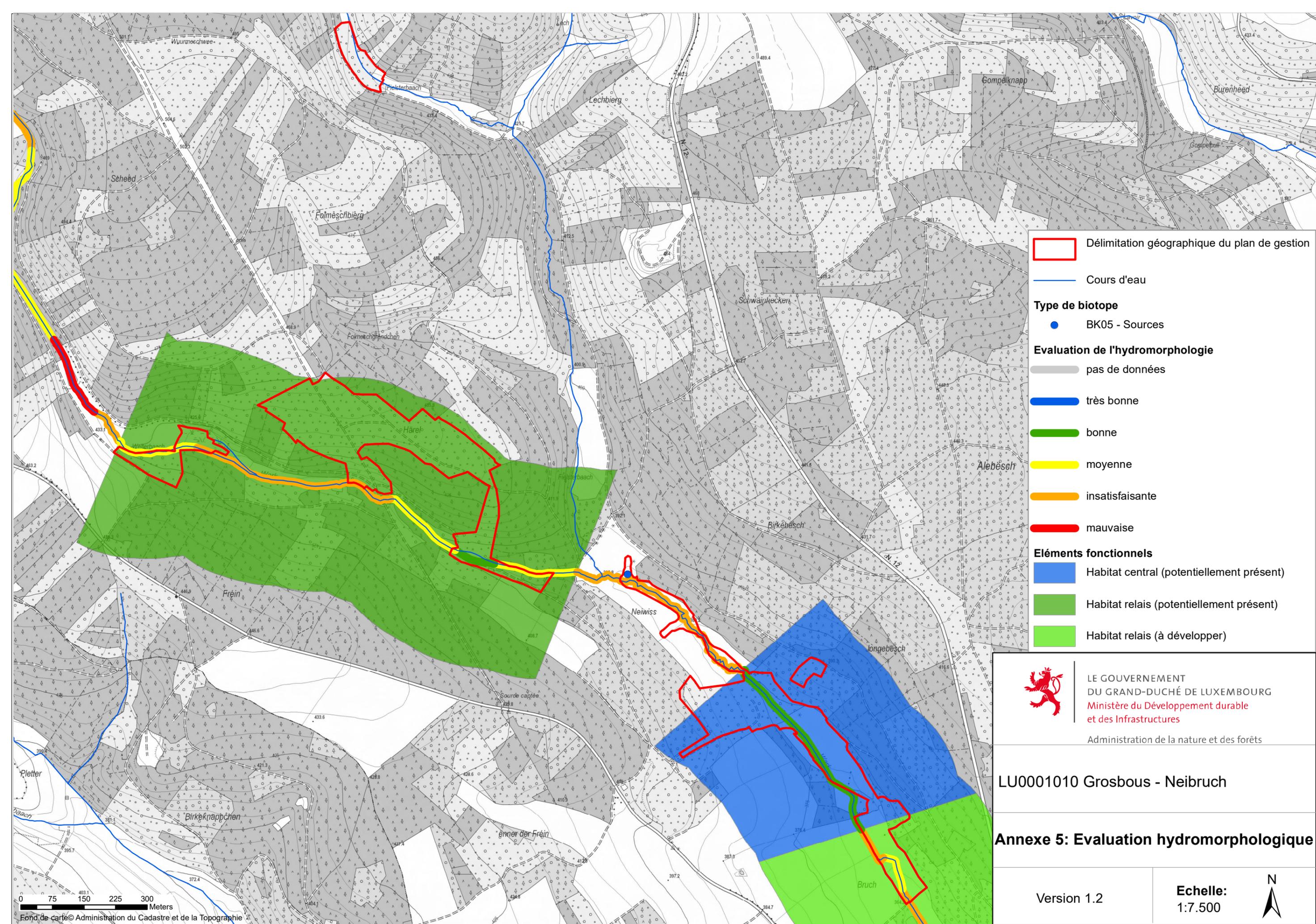
Annexe 4: Zonages

Version 1.2

Echelle:
 1:7.500



0 75 150 225 300 Meters
 Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie



Délimitation géographique du plan de gestion
 Délimitation géographique du plan de gestion

Cours d'eau
 Cours d'eau

Type de biotope
 BK05 - Sources

Evaluation de l'hydromorphologie

- pas de données
- très bonne
- bonne
- moyenne
- insatisfaisante
- mauvaise

Éléments fonctionnels

- Habitat central (potentiellement présent)
- Habitat relais (potentiellement présent)
- Habitat relais (à développer)

 LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de la nature et des forêts

LU0001010 Grosbous - Neibruch

Annexe 5: Evaluation hydromorphologique

Version 1.2

Echelle:
1:7.500

